



Indivision et vente du bien

Par **natoupapou**, le **08/10/2009** à **22:54**

Bonjour,rrrnJe suis propriétaire d'un bien immobilier en indivision avec mon futur ex (non mariés, non pacsés, juste union libre). Il souhaite vendre le bien, je l'ai informé de ma volonté de lui racheter sa part, mais je me heurte à un mur, il a mis une annonce sans en tenir compte et va recevoir des visites. Or je veux lui racheter sa part, je n'en démords pas. Que puis-je faire, quelle est la procédure que je dois suivre si jamais l'un des acheteurs potentiels lui fait une proposition ? Je ne veux pas me retrouver à la porte... même si je sais bien qu'il faut 2 signatures. rnrnAi-je intérêt à attendre qu'il obtienne une proposition, qu'il l'accepte ? Dois-je prendre les devants ?rnrnmerci pour vos conseils avisés

Par **fabienne034**, le **09/10/2009** à **10:00**

Bonjour,rrrnEn indivision il ne peut pas vendre sans votre accordrnrns'il trouve un acheteur il doit vous en avertir, rnrnvous refusez et vous vous substituez à l'acheteurrnrnpour tout savoir sur la vente immobilière:rnrn<http://www.fbis.net/modelevente.htm>